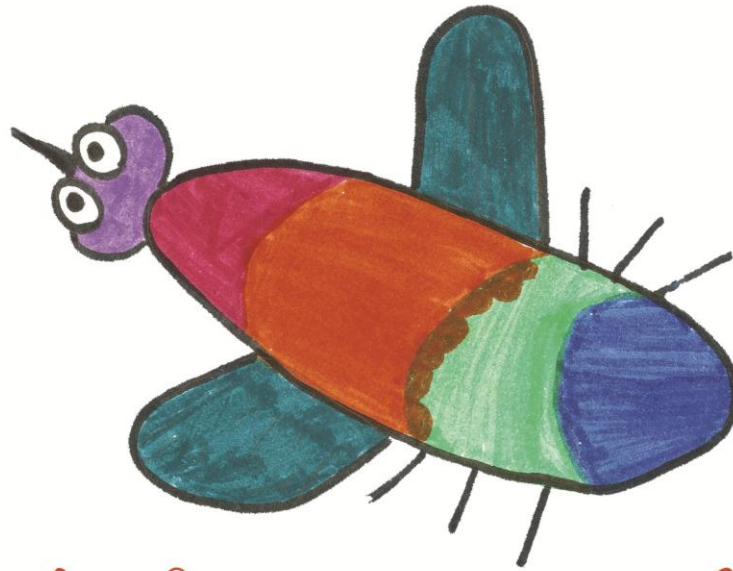


# Règles de régie interne



Service de garde scolaire  
**LES P'TITS BRÛLOTS D'OR**

4, rue du Couvent

Saint-Bruno-de-Kamouraska

(Québec) G0L 2M0

Téléphone : 418 492-2612, poste 3

## Table des matières

Présentation -----	page 3
Objectifs -----	page 3
Heures d'ouverture -----	page 4
Frais de retard -----	page 4
Inscription -----	page 4
Fréquentation et tarification -----	page 5
Présence et départ -----	page 6
Service de traiteur -----	page 6
Lunch -----	page 6
Collation -----	page 7
Matériel requis au service de garde -----	page 7
Travaux scolaires et aide aux devoirs -----	page 7
Fermeture du service de garde (jour férié et vacances) -----	page 7-8
Maladie et médicaments -----	page 8
Paiement -----	page 9
Reçus d'impôt -----	page 9
Règles de vie -----	page 9-10

## 1-Présentation :

---

Le Service de garde : « Les P'tits Brûlots d'Or » est un organisme à but non lucratif supporté par le Comité d'action communautaire de Saint-Bruno-de-Kamouraska. Projet offert aux parents et aux enfants fréquentant l'école de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Les enfants pourront s'y divertir avec des activités variées touchant à différentes dimensions du développement, y manger leur lunch ou un délicieux repas chaud, une collation, exécuter leurs travaux scolaires et s'amuser avec leurs amis sous l'œil attentif de l'éducatrice en place.

## 2-Objectifs :

---

Les objectifs du service de garde « Les P'tits Brûlots d'Or » sont :

- ❖ Offrir un service de garde municipal pour les enfants d'âge scolaire aux familles pour l'année scolaire 2015-2016;
- ❖ Offrir des activités variées et éducatives qui seront rejoindre toutes les sphères du développement de l'enfant dans un local adapté à leurs besoins;
- ❖ Offrir un espace de jeux extérieurs sécuritaire où il fera bon de dépenser le trop-plein d'énergie;
- ❖ Offrir un service de gestion de repas (boite à lunch ou repas chaud) et collation en après-midi;
- ❖ Offrir des ateliers d'aide aux devoirs;
- ❖ Offrir des activités et sorties spéciales pendant l'année;
- ❖ Ouvert selon le calendrier scolaire à raison de cinq (5) jours semaine et lors des journées pédagogiques prévues dans l'année.

*Le service de garde est un milieu de vie qui fait le pont entre l'école et la maison dans un environnement riche et stimulant où il y fait bon y évoluer.*

### 3-Heures d'ouverture :

---

Le Service de garde est ouvert du lundi au vendredi de :

- ❖ 7 h 00 à 8 h 30
- ❖ 11 h 00 à 13 h 00
- ❖ 15 h 00 à 18 h 00

Journées pédagogiques de :

- ❖ 7 h 00 à 18 h 00

S'il y a fermeture de l'école causée par une tempête de neige, le Service de garde demeure **ouvert selon l'horaire d'une journée pédagogique**. Si l'éducatrice ne peut se présenter, un (e) remplaçant (e), qui habite non loin, offrira le service.

### 4-Frais de retard (après les heures de fermeture) :

---

À noter que le Service de garde ferme ses portes à **18 h 00**. **Des frais de 5 \$ additionnel pour chaque tranche de 15 minutes de retard** vous seront automatiquement facturés.

### 5-Inscription :

---

Tout parent désirant que son enfant fréquente le Service de garde : « Les P'tits Brûlots d'Or » au cours de l'année scolaire, de façon régulière, sporadique ou occasionnelle, **doit obligatoirement remplir une fiche d'inscription**. Cette dernière permet à l'éducatrice de connaître toutes les informations importantes relatives à l'enfant.

**Des frais de 10 \$** sont exigés lors de l'inscription.

## 6-Fréquentation et tarification :

Il existe plusieurs types de fréquentation possible. Ces derniers sont prévus en vue de répondre le mieux possible à vos besoins de garde lorsque l'enfant n'est pas à l'école.

### TARIF À L'UNITÉ :

Matin seulement de 7 h à 8 h 30	-----	5,00 \$
Midi seulement de 11 h à 13 h	-----	7,00 \$
Soir seulement de 15 h à 18 h	-----	8,00 \$
Journée pédagogique de 7 h à 18 h	-----	20,00 \$

### INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE :

avec contrat	Deux (2) jours complets	-----	30,00 \$	}
	Trois (3) jours complets	-----	40,00 \$	
	Quatre (4) jours complets	-----	45,00 \$	
	Cinq (5) jours complets	-----	50,00 \$	

### ENFANTS D'UNE MÊME FAMILLE FRÉQUENTANT LE SERVICE DE GARDE SCOLAIRE

avec contrat	<u>Temps plein, 5 jours par semaine :</u>		}
	Deux (2) enfants : -----	90,00 \$	
	Trois (3) enfants : -----	120,00 \$	

### POUR LES ENFANTS INSCRITS AVEC UN CONTRAT :

**Pour tous :** Lors d'une journée pédagogique, prévoir un montant additionnel de 5 \$/enfant afin de couvrir les frais de garde.

**Contrat cinq (5) jours :** Si une journée fériée dans la semaine, le paiement demeure pour cinq (5) jours.

Un parent qui inscrit son enfant avec contrat peut changer le nombre de jours fréquentés hebdomadairement sans pour autant en être pénalisé. À cet effet, il se devra de signer un nouveau contrat sinon, il se verra facturer le tarif à l'unité.

- Un maximum de 3 contrats sera accepté par année.

## 7-Présence et départ :

---

Il est important d'aviser l'éducatrice pour tout changement relatif à la présence de votre enfant au service de garde par écrit ou par téléphone au **418 492-2612, poste 3**.

- ❖ Lors d'un changement à l'horaire habituel (maladie, congé d'un parent ou rendez-vous, etc.).
- ❖ Si une personne autre que celle déjà autorisée vient prendre l'enfant au service de garde.
- ❖ Si l'enfant est autorisé à quitter le service de garde à pied. (**autorisation écrite obligatoire**).

## 8-Service de traiteur :

---

Un service de repas chaud est offert **au coût de 5 \$**. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier des repas chauds. Ces repas sont toujours composés d'une soupe du jour **ou** d'un jus de légumes, d'un plat principal, d'un breuvage et d'un dessert.

Si vous désirez profiter de ce service, **vous avez jusqu'à 8 h 30 le jour même pour en faire part à l'éducatrice au numéro de téléphone 418 492-2612, poste 3**.

## 9-Lunch

---

Il est possible pour votre enfant d'apporter son dîner. L'éducatrice se chargera de faire chauffer les plats si nécessaire.

### Friandises et bonbons

Pour une question de saine alimentation, il est important de noter que les bonbons, chips, liqueurs ou chocolats ne sont permis au Service de garde.

**Allergie aux arachides** : Les aliments à base d'**arachides** sont **interdits**.

## 10-Collation :

---

Une petite collation saine et nutritive sera offerte gratuitement à votre enfant, en après-midi.

## 11 – Matériel requis au Service de garde :

---

- ❖ Brosse à dents et étui pour la ranger;
- ❖ Dentifrice;
- ❖ Vêtements de rechange;
- ❖ Vêtement chaud selon la température.

 Tous les articles devront être identifiés au nom de l'enfant.

## 12-Travaux scolaires et aide aux devoirs :

---

L'enfant aura la possibilité de faire ses travaux scolaires et ses devoirs au Service de garde à raison **d'une période de 30 minutes tous les soirs**. L'environnement de travail sera calme et propice aux apprentissages lors de cette période. Tout enfant qui ne désirera pas faire ses devoirs lors du temps alloué devra faire de la lecture afin de permettre à tous de se concentrer.

**Il est toutefois important que le parent porte un regard attentif à ce qui aura été fait lors de cette période.** Vous êtes des acteurs importants de la réussite scolaire de votre enfant.

## 13-Fermeture du service de garde (journées fériées et congés)

---

Le Service de garde : « Les P'tits Brûlots d'Or » fermera ses portes quelques jours au courant de l'année pour les journées fériées et la période des Fêtes. En voici les dates :

- ❖ Fête du Travail (7 septembre 2015);
- ❖ Action de grâces (12 octobre 2015);
- ❖ Périodes des Fêtes (23 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement);
- ❖ Semaine de la relâche scolaire (7 mars au 11 mars 2016);
- ❖ Vendredi Saint (25 mars 2016)
- ❖ Lundi de Pâques (28 mars 2016);
- ❖ Fête de la Reine (23 mai 2016);

Le service de garde sera ouvert si l'école ferme pour des raisons de planification mobile ou reprise de temps.

- ☞ Vous recevrez un sondage à cette fin avant chaque période. **Si le nombre d'inscriptions est suffisant (minimum de 4 enfants), le Service de garde sera ouvert.**

## 14-Maladie et médicaments :

---

Si l'enfant présente des symptômes de maladie (fièvre, vomissement, éruption, etc.) qui pourraient l'empêcher de suivre normalement le groupe dans ses activités ou que ce dernier demande une attention particulière de la part de l'éducatrice, **les parents sont priés de garder leur enfant à la maison**. Si ces symptômes apparaissent durant la journée les parents seront avisés dans les plus brefs délais et ils devront venir chercher leur enfant.

Il est à noter **qu'aucun médicament ne peut être donné à votre enfant sans prescription médicale détaillée et avis écrit du parent**.

Dans le cas de blessures mineures, l'éducatrice administre les soins nécessaires et en avise le parent. En effet, l'éducatrice possède un cours de secourisme en milieu de garde valide et elle a, à sa disposition, une trousse de premiers soins complète.

Dans le cas où une blessure majeure surviendrait, l'éducatrice compose le 911. Elle avisera aussitôt les parents et si le transport en ambulance est jugé nécessaire, les frais seront facturés aux parents.

## 15-Paiement

---

Le paiement des frais de garde doit être fait **aux deux (2) semaines en argent ou par chèque au nom du Comité d'Action Communautaire, pour le Service de garde scolaire « Les P'tits Brûlots d'Or »**.

Si des retards de paiement de plus de deux (2) semaines sont constatés, il est important de prendre entente avec la municipalité. Si le retard de paiement persiste ou qu'il n'y a pas d'entente, **l'enfant se verra refuser l'accès au service de garde**.



## 16-Reçus d'impôt :

---

Des reçus aux fins d'impôts seront remis à la fin de l'année et lorsque les paiements seront effectués.

## 17-Règles de vie :

---

Le Service de garde se veut un endroit agréable, riche et stimulant où il fait bon apprendre et jouer. Il est important de rappeler que, quelques règles seront mise en place afin de faciliter les échanges et les apprentissages.

Dans le cas du non-respect de ces règles, des sanctions et des conséquences sont à prévoir. Les parents en seront mis au courant si tel est le cas.

❖ **Je suis responsable**

Je possède tout mon matériel lors de mon arrivée au Service de garde : boîte à lunch, matériel scolaire et vêtement approprié, etc. Je connais les règles que je mets en pratique dès mon arrivée au service, et ce, même si les yeux de l'éducatrice ne sont pas toujours dirigés vers moi.

❖ **Je suis respectueux**

Cette règle de vie s'applique envers mes amis et camarades, mon éducatrice, mon environnement de jeux et son matériel.

❖ **Je suis prudent**

Lors des déplacements à l'extérieur et à l'intérieur du local, j'adopte un comportement approprié qui vise à prendre en charge ma sécurité et celle des autres.

❖ **Je suis aidant**

Avec mes mains, il est possible de faire de grandes choses telles que : rendre service à un ami, aider un plus jeune lors de l'habillage, compléter avec un camarade une activité difficile, aider lors du rangement des jeux.

❖ **Je marche calmement**

En aucun cas dans les locaux ou lors du déplacement, il n'est permis de courir. C'est de la responsabilité de chacun de s'en rappeler, il en va de la sécurité de tous.

❖ **Je parle doucement**

Il est important de garder son calme lors des discussions avec les autres. Il est ainsi plus facile de se comprendre et d'arriver à des compromis.

❖ **Je reste attentif**

J'écoute et j'applique les consignes qui me sont données que ce soit en situation de jeux ou d'activités.

Merci pour votre précieuse collaboration!

La direction,  
Comité d'Action Communautaire  
Saint-Bruno-de-Kamouraska